

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE SIX OCTOBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 30 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Anne HERVÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Véronique DELAÎTRE.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Stéphane de SALLIER DUPIN

Délibération n°2026-242

Membres en exercice : 20 Présents : 17 Absents : 3 Pouvoirs : 1

**RESSOURCES HUMAINES
TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION**

Le tableau des effectifs est constitué de la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadre d'emploi et grades, et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il est donc amené à évoluer en fonction des besoins de l'agglomération, du statut des agents recrutés et des évolutions de carrières des agents occupant les postes.

Le dernier tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération, nécessaire au fonctionnement des services, a été adopté par délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2026.

Il est présenté les évolutions suivantes :

I – Modification de grade liés à des recrutements externes :

Ces modifications sont liées aux recrutements de nouveaux agents :

Direction ou Service	Grade prévu/existant	Modification de grade suite à recrutement	DHS
Ressources Humaines	Rédacteur ppal 2ème cl	Rédacteur	35
Ressources Humaines	Attaché	Attaché Hors Classe	35

EA Contrôles	Agent de maitrise ppal	Agent de maitrise	35
EA Installations	Agent de maitrise ppal	Agent de maitrise	35
Environnement	Technicien	Adjoint technique	35
Sports	Adjoint administratif ppal 1ère cl	Adjoint administratif	35
Sports	Educateur des APS ppal 1ère classe	Educateur des APS ppal 2ème classe	35
Aménagement	Technicien	Ingénieur	35
Petite Enfance	Agent social ppal 2ème classe	Agent social	35
Conservatoire	Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe	Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe	16
Eau Assainissement	Agent de maitrise	Technicien	35

II - Changement de grade ou de cadre d'emploi par réussite à un concours

Ces modifications sont en concordance avec les missions occupées :

Direction ou Service	Ancien grade	Nouveau grade - suite à concours	DHS
Enfance Jeunesse	Adjoint d'animation	Animateur	35
Ressources Humaines	Adjoint administratif	Rédacteur principal 2ème classe	35
Droit des sols	Adjoint administratif	Rédacteur principal 2ème classe	35
Communication	Rédacteur	Rédacteur principal 2ème classe	35

Vu :

- La délibération n°2026-232 du Conseil communautaire du 29 septembre 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour modifier le tableau des effectifs pour des :
 - o Changements de grade ou de cadre d'emplois en raison de mobilités internes ou de recrutements extérieurs ou de réussite à concours ou examen professionnel,
 - o Avancements de grade et promotions internes,
 - o Changements de filière,
- L'avis du Comité Social Territorial en date du 24 septembre 2026,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE les modifications, présentées ci-dessus, avec une date d'effet au 1^{er} novembre 2026,
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération des agents concernés par ces nouvelles dispositions sont inscrits au budget 2026,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

